

Lettre de veille juridique

N°8, avril 2016 – BO n° 6451 à 6460

Sponsorisée par :



Sommaire

- Réglementation sectorielle
- Douane et commerce extérieur
- Réglementation environnementale
- Code du travail

Réglementation sectorielle

Caractéristiques physico-chimiques et/ou organoleptiques des huiles d'olive et huile de grignons

Arrêté 293-16 du 22 rabi II 1437 1437 (2 février 2016)

En application du décret 2-14-268 au sujet de la qualité des huiles d'olives, le présent arrêté vient fixer les caractéristiques physico-chimiques et organoleptiques auxquelles doivent se conformer les huiles d'olive et huiles de grignons mises sur le marché.

Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, et du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'investissement et de l'Economie numérique n°293-16 du 22 rabi II 1437 (2 février 2016) fixant les qualités physico-chimiques et/ou organoleptiques des huiles d'olive et huiles de grignons. [BO 6456](#) page 3180 (Ar) – [BO 6458](#) page 685 (Fr)

Liste et teneurs maximales des substances indésirables dans les aliments pour animaux. Limites d'utilisation des additifs, prémélanges et aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale.

Arrêté 4273.15 du 24 rabi I 1437 (5 janvier 2016)

Le présent arrêté fixe des nouvelles limites en matière de substances indésirables dans les aliments pour animaux, ainsi que de nouvelles limites d'utilisation des additifs, prémélanges et aliments complémentaires dans les aliments pour animaux.

Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°4273.15 du 24 rabi I 1437 (5 janvier 2016) modifiant l'arrêté 1490.13 du 22 jourmada II 1434 (3 mai 2013) fixant la liste et les teneurs maximales des substances indésirables dans les aliments pour animaux, ainsi que les limites d'utilisation des additifs, prémélanges et aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale [BO 6458](#) page 3343 (Ar) [BO 6458](#) page 605 (Fr)

Commerce extérieur

Loi Commerce Extérieur

Dahir n° 1-16-25 du 22 jourmada I 1437 (2 mars 2016)

Le présent dahir vient promulguer la loi n° 91-14 relative au commerce extérieur telle qu'adoptée par la chambre des représentants et la chambre des conseillers.

Dahir n° 1-16-25 du 22 jourmada I 1437 (2 mars 2016) portant promulgation de la loi n° 91-14 relative au commerce extérieur [BO 6454](#) page 447 (Fr)



Réglementation environnementale

Modalités d'application de certaines dispositions de la loi 77.15 interdisant la production de sacs plastiques, leur importation, exportation, commercialisation et utilisation

Décret n°2-16-174 du 25 jourmada II 1437 1437 (4 avril 2016)

Ce décret vient définir les modalités d'application de certaines dispositions de la loi 77.15 interdisant la production, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs plastiques.

Décret n° 2-16-174 du 25 jourmada II 1437 (4 avril 2016) définissant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi 77.15 interdisant la production se sacs plastiques, leur importation, exportation, commercialisation et utilisation. [BO 6458](#) page 3341 (Ar)

Code du travail

Conditions d'utilisation du plomb ou ses composés

Arrêté n° 4575-14 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014)

Cet arrêté relevant du code du travail fixe les modalités d'utilisation du plomb et de ses composés par les salariés des entreprises.

Arrêté du ministre de l'emploi et des affaires sociales n° 4575-14 du 1^{er} rabii 1436 (24 décembre 2014) fixant les conditions d'utilisation du plomb ous es composés. [BO 6454](#) page 476 (Fr)

Valeurs limites d'exposition à certains produits chimiques

Arrêté n° 4576-14 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014)

Cet arrêté fixe les valeurs limites d'exposition professionnelle à certains produits chimiques.

Arrêté du ministre de l'emploi et des affaires sociales n°4576-14 du 1^{er} rabii 1436 (24 décembre 2014) fixant les valeurs limites d'exposition professionnelle à certains produits chimiques dangereux [BO 6454](#) page 448 (Fr)





VOTRE FUTURE PLATE-FORME INDUSTRIELLE

**AGROPÔLE
TADLA-AZILAL**

Bureau de vente :

Bd. Mohamed V Résidence Houria 4
Beni Mellal

- Industries agroalimentaires
- Activités industrielles
- Transformation et conditionnement
- Logistique et transport
- Bureaux et services

www.sapino.ma

06 00 04 74 28/34/35
05 23 48 75 53



**AGROPÔLE
TADLA-AZILAL**

